

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD148

présenté par

Mme Battistel, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 5

I. – Supprimer l'alinéa 10.

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 11 :

« Si la cour décide que la procédure est irrégulière, elle adresse une injonction...*(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.